

- [Espace adhérents](#)
- [Adhérer à Grex](#)

[Accueil](#) [Infos réglementaires](#) [Fiscalité](#) [DEB](#) [DES](#)

UE et ventes « B to C » : nouvelles règles de TVA et DEB à compter du 1er juillet 2021

4 juin 2021

Les ventes à distance intracommunautaires de marchandises sont soumises à des nouvelles règles de TVA et de Déclaration d'Échanges de Biens (DEB) à compter du 1er juillet 2021.

Les règles relatives à la DEB ont été précisées le [bulletin officiel des douanes 7421 du 26 mai 2021](#) (aussi appelé « circulaire du 26 mai 2021 »)

Un résumé pratique se trouve en page 2.

Cela concerne les ventes à des consommateurs (B to C) et autres non assujettis à la TVA. Les e-commerçants sont ainsi particulièrement concernés.

Pour les règles de TVA, notre [fiche pratique](#) est en cours de mise à jour.

Des informations pratiques sont déjà disponibles sur le site des services fiscaux français : <https://www.impots.gouv.fr/portail/professionnel/jutilise-le-guichet-unique-tva-ioss-oss>

Source : Grex International / EEN
Articles associés :

[DEB- 1er juillet 2021 - Changement des modalités déclaratives pour les ventes à distance et dès janvier 2022, nouvelles informations à fournir dans le cadre du règlement EBS.](#)

Parution d'un nouveau B.O.D. n° 7421 applicable dès le 1er juillet 2021 sur le changement des modalités déclaratives de la Déclaration d'Échanges de Biens pour les ventes à distance. Par ailleurs, à partir de janvier 2022, de nouvelles informations seront à renseigner dans la DEB à l'exportation.

[Régime des stocks sous contrats de dépôt](#)

Un arrêté précise les informations à faire figurer dans les registres que doivent tenir le vendeur et l'acquéreur.

[Calendrier 2021 de dépôt des déclarations DEB et DES](#)

Le calendrier 2021 des dates de dépôt des déclarations d'Échanges de Biens (DEB) et des déclarations européennes de services (DES) est disponible.

[Prolongation de la franchise des droits à l'importation et l'exonération de la TVA pour les marchandises nécessaires à la lutte contre le COVID](#)

Cette franchise est prolongée jusqu'au 31/12/2021.

Contacts

• **Amandine BASTIEN**
04 76 28 28 46
amandine.bastien@grex.fr

• **Chloé ROULAND**
04 76 28 29 43
chloe.rouland@grex.fr

• **Claire QUESADA**
04 76 28 28 45
claire.quesada@grex.fr



BREXIT, votre entreprise est-elle prête ?

brexit@grex.fr



[Toutes nos actualités, cliquez](#)

Fiches techniques à télécharger

[Vendre aux DÃ©partements d'Outre Mer \(DOM\)](#)

[Vendre des prestations de services Ã l'international : les points essentiels](#)

[Opération triangulaire intracommunautaire entre assujettis à la TVA](#)

[Procédure d'achat en franchise de TVA](#)

[La déclaration d'Echanges de Biens \(DEB\)](#)

[La facture commerciale export](#)

[Prestations de services - Quelle TVA appliquer ?](#)

[Réaliser une prestation de services en Suisse](#)

[Vendre des biens en ligne à l'international](#)

[Vendre des logiciels à l'international - aspects fiscaux](#)

[TVA et vente des non assujettis dans l'UE](#)

[Les justificatifs fiscaux à l'exportation](#)

[Livraisons intracommunautaires de biens - les justificatifs permettant l'exonération de TVA](#)

Agenda

- [14sept.Webinaire - Les sites web utiles à l'export](#)
- [30sept.Rencontre Club chez Bio Composants Médicaux, un retour d'expérience du marché japonais](#)
- [05oct.Webinaire - Import et e-commerce : nouvelles règles "tva et douane" depuis le 01 juillet](#)
- [15oct.Atelier Graines d'exportateurs/importateurs](#)
- [15oct.Permanence Bpifrance Assurance Export - Rendez-vous individuels](#)

[VOIR L'AGENDA>](#)

FORMATIONS

- [16sept.Les fondamentaux du commerce international](#)
- [24sept.Maîtriser le risque d'impayés dans l'offre commerciale](#)
- [30sept.Assurez la sécurité juridique de vos contrats internationaux](#)

[TOUTES NOS FORMATIONS>](#)

- [Contactez-nous](#)
- [Nos coordonnées](#)
- [Mentions légales](#)

- [haut de page](#)
- [version PDF](#)